

Règlement de consultation Prestations de service social en entreprise

- Numéro de marché : 7 / 2026
- Procédure de passation : Marché à Procédure **Adaptée – Marché des services sociaux**
- Code(s) CPV :
85000000-9 Services de santé et services sociaux ; **85320000-8** Services sociaux.
- En application des articles L.2123-1 2°, R.2123-1 3°, R.2123-4, R2123-5 et 7 du code de la Commande Publique (CCP).
- Date de lancement de la consultation : **30 avril 2026**
- Date et heure limites de remise des offres : **vendredi 29 mai 2026 à 12h00**

ARTICLE 1 – PERIMETRE DE LA CONSULTATION

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la mise à disposition d'un(e) assistant(e) social(e) à destination des salariés de la CPAM de Savoie pour une prestation de service social d'entreprise. Toutes les prestations à exécuter sont décrites dans le Cahier des charges joint au règlement de consultation.

1.2 Procédure de passation

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 2°, R.2123-1 3°, R.2123-4, R.2123-5, R.2123-7 et R.2131-14 du code de la Commande Publique (CCP).

Le présent marché est passé en application des articles de l'arrêté du 19 juillet 2018 relatifs aux marchés des organismes de la Sécurité Sociale et des dispositions du code de la Commande Publique en vigueur au 01/09/2022.

1.3 Parties contractantes

D'une part,

La CPAM de Savoie 5 avenue Jean Jaurès 73000 Chambéry, représentée par M. Arnaud LAURENT Directeur, et désignée dans le présent règlement par l'expression « La CPAM de Savoie ».

D'autre part,

Le prestataire de service qui conclut le marché avec la CPAM de Savoie, et désigné dans le présent règlement par l'expression « Le titulaire ».

1.4 Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 01/07/2026.

Le marché arrivera à son terme le 30/06/2029.

Une nouvelle consultation sera organisée à partir du printemps 2029.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Variante

Aucune variante ne sera autorisée, par conséquent l'offre devra donc être strictement conforme aux exigences et aux prescriptions fixées dans le cahier des charges.

2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est limité à 150 jours à compter de la date limite de réception des offres soit le 29/05/26.

2.3 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (DCE) comprend les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE)
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Le Cahier Des Charges de la prestation de service social en entreprise
- Le règlement de la consultation (RC)

2.4 Modalités de retrait du dossier de consultations

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Il est disponible sur la plateforme dématérialisée PLACE, à l'adresse électronique suivante <https://www.marches-publics.gouv.fr>

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION DES OPERATEURS ECONOMIQUES

Conformément aux articles L. 2342-1 et suivants et R.2142-1 du Code la Commande Publique, il est exigé que les soumissionnaires disposent de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière et la capacité technique et professionnelle.

Par ailleurs, sont interdites de soumissionner les entreprises qui entrent dans un des cas d'interdiction mentionnés aux articles L.2141-1 à 5 et L.2141-7 à 11 du CCP.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original traducteur assermenté, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

3.1 Pièces de la candidature

La candidature contiendra les éléments suivants :

- Lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent) dûment signée, et disponible gratuitement sur le site www.minefi.gouv.fr
- Déclaration du candidat concernant ses capacités professionnelles, techniques, économiques et financières (formulaire DC2 ou équivalent) dûment signée, et disponible gratuitement sur le site www.minefi.gouv.fr, à savoir :

- *Capacités professionnelles et techniques:*

- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Diplôme(s) des intervenants qui seront en charge des prestations.

- *Capacités économiques et financières :*

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique.
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles R.2143-6 à 8 et aux articles L.2341-1 et L.2141-7 et suivants du CCP (DC1 ou équivalent).

- La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi de travailleurs handicapés.
- Attestation de délégation de pouvoir et de signature de représentant légal en faveur du signataire du marché, le cas échéant.
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat respecte la législation sur le travail des salariés employés régulièrement au regard des articles L1221-10, L 3243-et R 3243-1 du code du travail.
- Attestations d'assurance en responsabilité civile et en risques professionnels. Ces attestations doivent être de niveau approprié à l'objet du présent marché, et en cours de validité.
- Formulaire NOTI 1 disponible gratuitement sur le site www.minefi.gouv.fr ou à défaut les attestations et certificats sociaux et fiscaux délivrés par les organismes compétents, au titre de l'année précédant le lancement de la consultation.

NOTA : L'acheteur qui constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous, à savoir dans un délai de 6 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

3.2 Pièces de l'offre

L'offre contiendra obligatoire les éléments suivants :

- L'acte d'engagement (AE) dûment complété, datés et signés avec le cachet de l'entreprise.
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) dûment complété, daté et signé avec le cachet de l'entreprise.
- Le Cahier des Charges de la prestation de service social en entreprise daté et signé avec le cachet de l'entreprise.
- Un mémoire technique présentant de façon détaillée l'offre de services du candidat sur la base du cahier des charges élaborée par la CPAM de Savoie.
- Une attestation d'assurance.
- Un RIB.

IMPORTANT : Pour les offres ne respectant pas les modalités formelles, et conformément aux dispositions de l'article R.2144-2 du CCP, le pouvoir adjudicateur demandera aux candidats concernés de régulariser leurs dossiers.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Le mode de transmission des plis est uniquement la **transmission électronique** sur le profil acheteur **sur le site PLACE** (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

Les plis qui parviendraient au format papier ou par un autre moyen électronique, par courriel ou télécopie par exemple, seront déclarés irrecevables, sans possibilité de régularisation.

En cas d’envoi de plusieurs plis par un même candidat, il ne sera tenu compte que du dernier pli réceptionné dans le délai.

La date limite de remise des offres est le 29 mai 2026 à 12h00.

Les plis déposés postérieurement à la date et l’heure limites seront considérés comme hors délai, et par conséquent seront rejetés.

En application de l’article R.2132-7 du CCP les communications, les échanges d’informations, les éventuelles questions et la remise des plis seront effectués **uniquement** par voie dématérialisée **sur le site PLACE** (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

ARTICLE 5 – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

5.1 Analyse des candidatures

L’analyse des candidatures se fera sur la base des éléments fournis par les candidats au titre de l’article 3.1 du présent règlement.

Les éléments produits au titre de la candidature seront vérifiés par le pouvoir adjudicateur conformément à l’article R.2144-1 du CCP.

Ce dernier éliminera les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public, qui ne produisent pas les pièces exigées au titre de la candidature, qui ne disposent pas des capacités professionnelles, techniques ou financières pour exécuter les prestations concernées, qui ne transmettent pas leur offre par voie dématérialisée.

5.2 Analyse des offres

Les critères de jugement des offres ne s’appliqueront qu’aux candidats admis et ayant transmis toutes les pièces et informations obligatoires demandées.

Le défaut d’information ou de conformité est éliminatoire.

Après ouverture des plis, les éventuelles offres identifiées comme inappropriées au sens de l’article L2152-4 du Code de la commande publique (réponse sans rapport avec le besoin) ou comme inacceptables (L2152-3) seront éliminées définitivement.

Si parmi les offres restantes s'il y avait des candidatures irrégulières (incomplètes ou ne respectant pas les exigences énoncées), l'organisme donnera éventuellement la possibilité aux auteurs de les régulariser. Le cas échéant, les pièces ou informations manquantes seront demandées à tous les candidats restants, dont la candidature n'est pas recevable en l'état.

Les candidatures irrégulières seront donc éliminées, soit d'emblée, soit si elles restent irrégulières après délai de régularisation.

Après avoir éliminé les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, le Pouvoir Adjudicateur procède à un classement et attribue le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ci-dessous énoncées et pondérées.

Le choix du prestataire pour la durée du marché soit 3 ans se fondera sur :

- La valeur financière de la prestation correspondant à 50 % de la note finale
- La valeur technique du prestataire représentant 50% de la note finale et comprenant les sous critères suivants indiqués dans le cadre de réponse technique :
 - L'effectif du personnel du candidat et la production des qualifications/certifications des personnels proposées avec leur CV et les certifications professionnelles de la structure (10 points)
 - La présentation précise la méthodologie d'intervention, les prestations de service social en entreprise proposées par le candidat (20 points).
 - La présentation des moyens mis à disposition (10 points)
 - La liste des références de la structure avec le nom de responsables à contacter (5 points)
 - Les actions concrètes en faveur de la Responsabilité Sociétale des Entreprises : le candidat devra indiquer dans le mémoire son bilan carbone et les actions mises en œuvre en vue de le réduire ; s'il a obtenu des labels, certifications spécifiques en matière de RSE (5 points)

5.3 Analyse des offres - négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager avec les candidats les mieux classées au regard des critères définis, hormis avec les offres inappropriées, pour choisir l'offre la plus en adéquation avec le besoin défini et économiquement la plus avantageuse sur les bases décrites précédemment.

Il est précisé cependant que la CPAM de la Savoie attend des prestataires la meilleure offre dès la phase de remise des offres et se réserve donc la possibilité de ne pas négocier.

ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leurs demandes au plus tard le **jeudi 28 mai 2029 à 12h00** sur le site PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>). Soit un jour avant la date limite de réception des offres afin de permettre à la CPAM de la Savoie de pouvoir y répondre dans un délai raisonnable et en amont de la date de limite de dépôt des offres sur le site PLACE.

Afin de respecter l'égalité de traitement des candidats potentiels, toute demande de renseignement recevable formulée par un candidat dans le délai, ainsi que la réponse associée, seront envoyées, par courriel automatisé, à tous les opérateurs inscrits et identifiés au moment du téléchargement du dossier de consultation (sous réserve que la demande ne contienne pas d'informations qui relèveraient du secret industriel et commercial ou de la vie privée).

Ainsi, un candidat potentiel qui aura téléchargé le dossier de consultation de manière anonyme, c'est-à-dire sans être identifié au moment du téléchargement, ne sera pas connu de l'organisme, et ne pourra donc être destinataire des éventuels compléments ou correctifs relatifs à la présente procédure de mise en concurrence.

ARTICLE 7 – CLAUSES COMPLEMENTAIRES

La CPAM de Savoie étant une personne morale de droit privé, le présent marché est un contrat de droit privé.

Pour le règlement des litiges, il sera fait application des dispositions prévues dans les textes législatifs et réglementaires, en vigueur, relatifs aux marchés passés par les organismes de sécurité sociale du Régime Général.

En ce qui concerne la passation et de l'exécution du marché, elle relève du Tribunal d'Instance de Chambéry.